

COMMUNE CAUSSE DE LA SELLE

Séance du 06 juillet 2022

Membres en exercice : 11

Date de la convocation:

Présents : 11

*L'an deux mille vingt-deux et le six juillet à 18 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe DOUTREMEPUICH*

Votants: 11

Abstention: 0

Contre: 0

Pour: 11

**Présents :** Philippe DOUTREMEPUICH, Eric BALJOU, Françoise MELLADO, Serge COMBETTES, Claire PITOT, Lidwine SARDO, Michel VIALLA, Patrice CHAPTAL, Béatrice BACON, Martine SENERAY, Hélène HERRADA

**Excusés:**

**Absents:**

**Représentés:**

**Secrétaire de séance:** Eric BALJOU

**Objet: Vente parcelles Hameau d'Encontres - 2022\_028**

Le Maire expose au conseil que suite à la décision de vente de parcelles du domaine privé de la commune située dans le hameau d'Encontre il est à présent nécessaire d'en fixer le prix.

Il propose que celui-ci soit fixé à 120 € le mètre carré pour une superficie de 20 m<sup>2</sup> directement contigus à une habitation et ce, en raison de la qualification projetée dans le futur plan local d'urbanisme de ce hameau en hameau écologique dont la réglementation permet une extension modérée des bâtiments d'habitation. Le reste de la parcelle serait cédé pour un montant de 5 € le mètre carré.

Ouïes les explications de Monsieur le maire,  
Le Conseil, à l'unanimité,

Décide de céder la partie de la parcelle Lot 3 pour 221m<sup>2</sup> dont 201m<sup>2</sup> à 5 euros et 20m<sup>2</sup> à 120 euros à Madame Françoise Bertrand pour un montant total de 3405€ et la partie de la parcelle Lot 4 pour 60m<sup>2</sup> à Madame Cécile Coulet pour un montant de 300€.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit,

Le Maire

Philippe DOUTREMEPUICH

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)